



Depuis maintenant près de 2 ans, des correspondants ICA assurent, sur la base du volontariat, des missions de gestion et de coordination entre leur groupe d'instructeurs et l'encadrement.

Devant le nombre croissant d'actions pédagogiques et de responsabilités déléguées aux correspondants, le SNICTA a poussé pour la création d'un cadre clair et une définition plus précise des missions pouvant leur être confiées.

Afin de reconnaître ces nouvelles tâches et responsabilités, et conformément à sa politique votée en Congrès, le SNICTA a travaillé à la création de la fonction de référent ICA. Sorte de chef d'équipe ICA, il sera reconnu comme « fonction d'encadrement dont la tenue est nécessaire pour bénéficier d'un avancement dans le grade d'ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne ».

Lors du CT ÉNAC de ce jour, et malgré le vote contre de l'USAC-CGT, le SNICTA a obtenu la validation officielle de la création de la fonction de référent ICA, première étape indispensable permettant la nomination de ces référents et la reconnaissance de leur rôle.

Le SNICTA n'oublie pas les instructeurs TSEEAC, pour lesquels les besoins sont similaires. Le dispositif mis en place ce jour n'étant pas transposable en l'état, il travaille avec ses adhérents à une solution adaptée au corps des TSEEAC.

Avec la création du référent ICA qui devient une fonction déclenchante pour le HEA, le SNICTA, au plus près des revendications des contrôleurs, fait à nouveau reconnaître leur engagement et leur expertise. Cette avancée vient s'ajouter à une autre, obtenue également récemment par le SNICTA, pour le maintien de la part fonction d'un ICA après une mutation... à suivre dans notre prochain Flash Info !